

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 90-173 DU 31 JUILLET 1990

portant nomination de Monsieur ALAVO Comlan Auguste en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Bénin auprès de la République Populaire de Chine

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- VU l'Ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990, portant abrogation de l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977, promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
 - VU l'Ordonnance N° 90-003 du 1er Mars 1990 portant nouvelle dénomination de l'Etat ;
 - VU le Décret N° 90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre ;
 - VU le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant Composition du Gouvernement de Transition ;
 - VU le Décret N° 84-506 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
 - VU le Décret N° 149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 Avril 1965 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et les avantages matériels alloués aux Agents du Ministère des Affaires Etrangères et les textes modificatifs subséquents ;
- SUR Proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- Le Conseil des Ministres entendu ;

§ E C R E T E

Article 1er.- Monsieur ALAVO Comlan Auguste est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin auprès de la République Populaire de Chine.

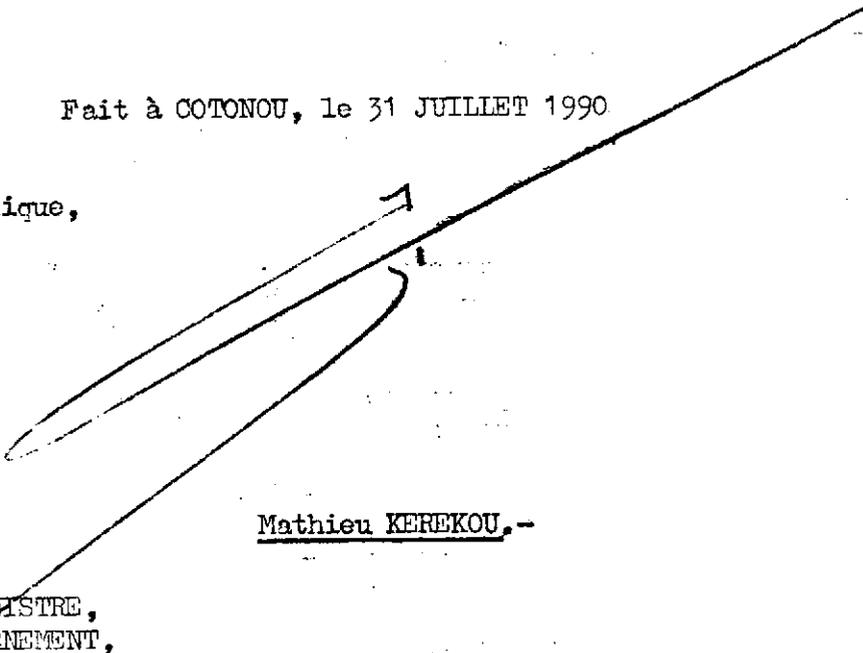
Article 2.- Dans ses nouvelles fonctions, Monsieur ALAVO bénéficiera du traitement attaché à son grade auquel s'ajouteront les indemnités et les avantages matériels divers alloués aux Chefs de Postes Diplomatiques par décret N° 149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 Avril 1965 susvisé.

.../...

Article 3.- Le présent décret qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires et qui prend effet à la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 31 JUILLET 1990

par le Président de la République,
Chef de l'Etat ,

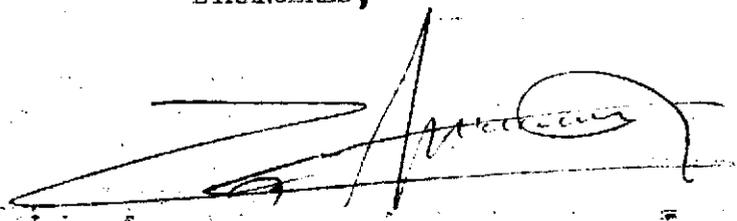


Mathieu KEREKOU.-

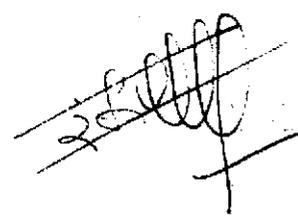
LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,


Nicéphore SOGLO.-

LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
ETRANGERES,


Théophile NATA.-

LE MINISTRE DES FINANCES,


Idelphonse LEMON.-

Ampliations : PR 6 SGG 4 PM 4 HCR 4 CPC 1 PPC 1 MF-MAEC 8 Ambassade - BENIN en
CHINE 2 Intéressé 2 DPE/MTAS-DB-DSIV-DI-DCOF 5 DLC-DPE-INSAE-BCP. 4 Autres
Ministères 14 DLCT-GCONG 2 IGE 1 BN-DAN 1 J.O. 1.-